

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2012 ET BUDGET INDICATIF POUR 2013

PREPARE PAR : LE SECRETARIAT DE LA CTOI, 22 MARS 2013

APERÇU

1. Les informations contenues dans le présent document font état des estimations budgétaires correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier de 2014.
2. Le montant total proposé pour le Budget administratif de 2013 s'élève à **2 475 612 USD** et s'inspire des recommandations issues des séances de 2012 du Comité scientifique (CS15) et du Comité d'application (CdA08), et des décisions précédentes de la Commission concernant les activités du Secrétariat. Le montant du budget indicatif pour 2013, passé en revue lors de la 16^e session de la Commission (S16), s'élevait à 2 449 692 USD. Le budget désormais proposé représente une hausse nominale brute de 1,1 % par rapport au chiffre indicatif correspondant présenté à la session S16, et une hausse de 5,6 % par rapport au budget de 2012.
3. Le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat demeureront au sein du champ d'application actuel.
4. Toute nouvelle activité agréée durant la 17^e session de la Commission (S17) pourrait avoir des conséquences budgétaires qui se traduiraient par une modification des chiffres présentés ici.
5. Bien que le budget d'ensemble pour 2013 reste semblable à la version indicative examinée durant S16, il y a des modifications au niveau de la distribution des dépenses. Ces changements sont essentiellement attribuables aux dépenses supplémentaires liées à des modifications dans la structure des coûts salariaux, y compris des parts variables plus élevées. On observe également une augmentation des frais liés aux réunions, résultant du nombre de réunions (et de leur localisation) prévues pour 2013. Ces augmentations sont partiellement compensées par une réduction des frais de déplacement et une baisse des provisions pour l'achat de nouveau matériel.
6. Conformément aux exigences du Règlement financier de la Commission, les informations suivantes sont fournies en appui des estimations budgétaires :
 - *Tableau 1* : Résumé des exigences budgétaires administratives estimées pour 2013 et chiffres indicatifs pour 2014. Cette annexe comprend les coûts salariaux, les dépenses de fonctionnement, la contribution additionnelle des Seychelles et les frais de gestion de la FAO.
 - *Tableau 8* : Détail des dépenses de fonctionnement pour 2013 (en USD). Conformément à l'article III.5 du Règlement financier, cette annexe contient des détails supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement indiquées dans le *Tableau 1*.
 - *Tableau 9* : Barème indicatif des contributions pour 2013 basé sur la formule de calcul des contributions de la Commission. La formule relève d'un régime qui couvre une contribution de base égale pour tous les membres, une contribution variable basée, entre autres, sur les prises et les débarquements des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI (données détenues par le Secrétariat) et le revenu par habitant de chaque membre (statistiques issues du site Web de la Banque mondiale - www.worldbank.org).
7. La structure proposée pour le Secrétariat est présentée dans la *FIGURE 1*. À l'heure actuelle, la CTOI demeure le plus petit des secrétariats des ORGP thonières, à l'exception de la CCSBT, qui gère un seul stock.

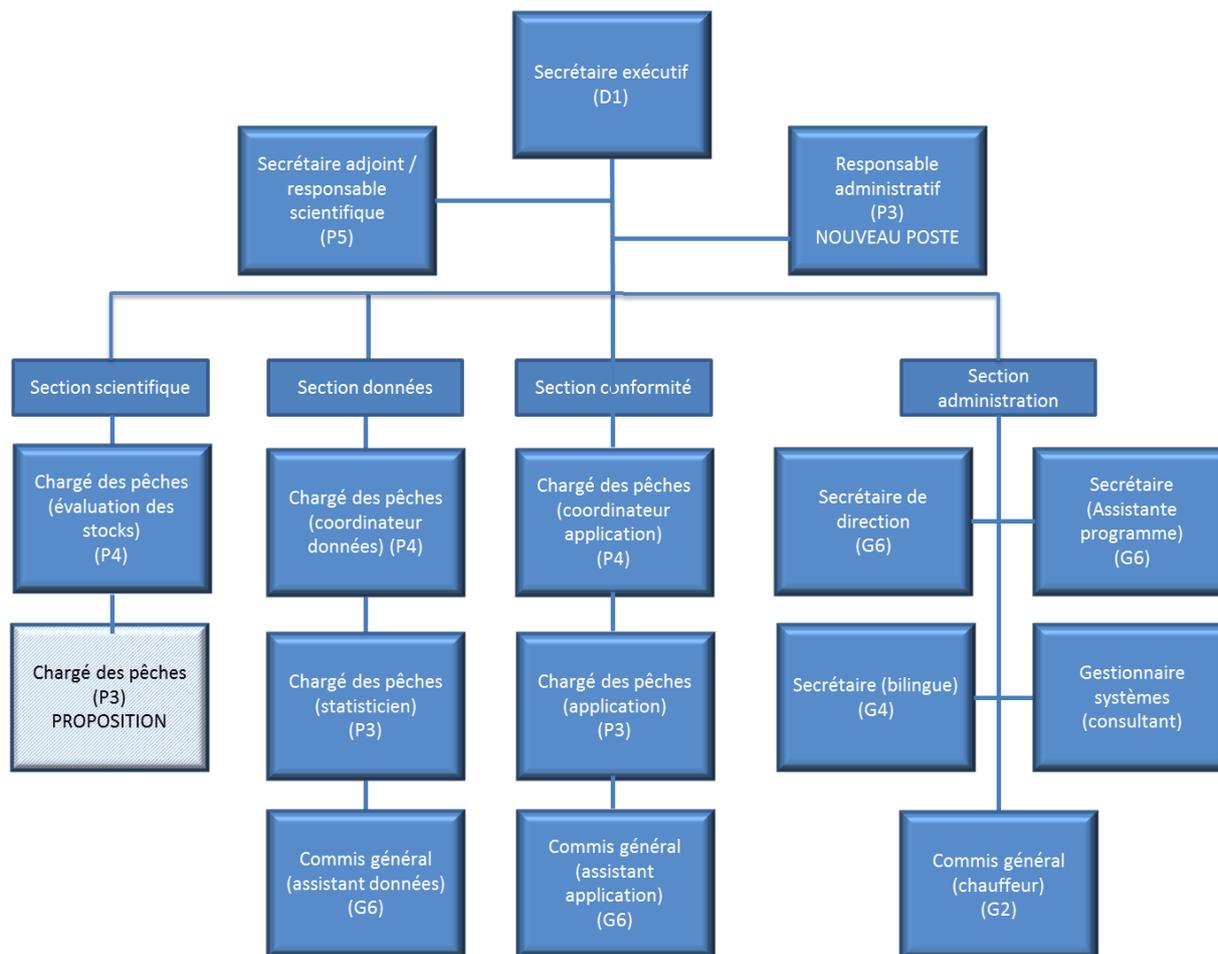


Figure 1. structure proposée du secrétariat de la ctoi en 2013.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2013 ET 2014

8. Les activités et les résultats prévus en 2013 et 2014 dans les domaines d'activités du Secrétariat sont décrits dans le Tableau 2 et détaillées ci-dessous.

DOMAINE D'ACTIVITE 1 : APPUI AUX ACTIVITES SCIENTIFIQUES

Contexte

9. Pour des raisons historiques, l'appui au processus scientifique a été la principale activité du Secrétariat, compte tenu du type d'appui requis par le Comité scientifique et du rôle qu'exerce le Secrétariat en tant qu'entrepôt de données essentielles à la réalisation des objectifs de la Commission. Ainsi, sous la coordination générale du responsable scientifique, qui supervise le processus scientifique, la Section données et la Section scientifique contribuent de façon significative aux travaux du Comité scientifique.

10. Une grande partie des travaux menés dans ce domaine est consacrée à l'acquisition et à l'étude des données requises dans le cadre des travaux scientifiques. Les données sont tout d'abord recueillies par les scientifiques nationaux puis ensuite transmises au Secrétariat. Le personnel de la Section données examine ensuite les données et y applique des procédures de contrôle de la qualité pour évaluer la fiabilité des informations, avant que celles-ci ne soient intégrées aux bases de données de la CTOI et diffusées aux scientifiques nationaux. Comme les données se présentent souvent sous divers formats, elles sont converties, avant d'être distribuées, en un format commun qui conviendra à des analyses supplémentaires par les groupes de travail, ou qui pourra être diffusé au grand public, d'ordinaire à travers le site Web de la CTOI.

11. Le Secrétariat entreprend également des analyses pour veiller à ce que les jeux de données produits se prêtent à une évaluation de l'état des ressources en estimant, par exemple, les informations manquantes (comme les prises non déclarées par les flottes) ou en estimant la composition par espèces des prises

déclarées globales. Les données de fréquences de tailles soumises par les CPC sont converties systématiquement en jeux de données de prises par tailles et de prises par âges qui sont utilisés dans des analyses intégrées d'évaluation des stocks.

12. En 2013 et 2014, cette phase de routine du traitement et du contrôle de la qualité est une tâche majeure de la Section données. Elle comprend le perfectionnement de logiciels pour automatiser ces tâches de gestion des données et le déploiement d'une base de données principale réaménagée afin d'accroître l'efficacité du Secrétariat à répondre à la hausse escomptée de la demande de fourniture de données aux membres.
13. Pour améliorer davantage la qualité des données, le Secrétariat continue de collaborer avec ses membres sur des programmes de terrain afin de réduire les lacunes dans les systèmes de collecte de données dans la région. Depuis 2002, le Projet CTOI - Fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche (OFCF) a été une source d'appui aux travaux menés par le Secrétariat pour renforcer la collecte et le traitement des données dans la région. La troisième phase du projet s'est achevée en mars 2013, et il est prévu que le Gouvernement japonais continuera à soutenir les activités du projet en 2014. L'état d'avancement des activités du projet, qui ont grandement contribué à l'amélioration de la situation en matière de données dans la région, fait l'objet de rapports réguliers au Comité scientifique.
14. Le chargé de l'évaluation des stocks appuie et conseille les groupes de travail, par le biais d'une collaboration sur les analyses des données avec les scientifiques nationaux, en particulier de la région. Il contribue également aux analyses d'évaluation des stocks et fournit des avis sur certaines activités scientifiques spécifiques, comme le travail en cours sur l'évaluation des stratégies de gestion.

Recommandations du Comité scientifique

15. Lors de sa dernière session, le Comité scientifique a proposé à la Commission de financer un certain nombre d'activités. Au vu de l'impact budgétaire des activités proposées, qui dépasse les provisions faites dans le budget prévisionnel, celles-ci sont présentées séparément, dans les tableaux **Tableau 3**, **Tableau 4** et **Tableau 5**.
16. Les membres sont invités à étudier les moyens potentiels de financement de ces activités, soit par le biais de contributions directes, soit par le biais de fonds extrabudgétaires.

Personnel scientifique –embauche d'un Chargé des pêches (science)

17. Le Comité scientifique a noté que les effectifs actuels restent insuffisants (voir les rapports des sessions 13, 14 et 15 du Comité scientifique). Ces préoccupations ont également été exprimées dans le rapport du Comité d'évaluation des performances et la recommandation d'accroître les ressources du Secrétariat a été approuvée par la Commission (voir Résolution 09/01 *sur l'évaluation des performances*).
18. Par ailleurs, le CS a noté l'accroissement rapide de la charge de travail scientifique du Secrétariat de la CTOI, y compris une large palette de tâches scientifiques assignées par le Comité scientifique et la Commission et le fait que l'actuel chargé des pêches appuyant les activités scientifiques de la CTOI a quitté le Secrétariat en février 2013. Le CS a fortement recommandé à la Commission d'approuver le recrutement d'un chargé des pêches (science) qui travaillerait sur une large gamme de thématiques en appui au processus scientifique, y compris, mais pas seulement, le développement des capacités scientifiques, le mécanisme régional d'observation et les captures accessoires (recommandation du CS 15.48). Le budget total estimé pour ce poste est de 39 000 USD en 2013 et 78 000 USD en 2014.

Dépenses de fonctionnement –appui au développement des capacités

19. En 2012, la Commission avait prévu un budget de 78 000 USD pour des activités de développement des capacités additionnelles et un budget prévisionnel de 80 000 USD pour 2013. Dans la mesure du possible, et dans le cadre du budget disponible, le Secrétariat entend continuer ses activités dans le domaine de l'application (y compris des missions d'appui à l'application et des formations à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port) et de la familiarisation aux techniques d'analyses pour les États en développement. Cela inclura des ateliers ouverts aux scientifiques et aux gestionnaires pour les familiariser à la structure et au fonctionnement de la CTOI, y compris l'élaboration des actions de gestion sur la base des avis scientifiques et des réglementations existantes de la CTOI. En plus des fonds inscrits au budget 2013, la Commission pourra envisager d'accroître la ligne budgétaire

« Développement des capacités » pour couvrir les recommandations additionnelles du Comité scientifique (voir **Tableau 3**).

20. En 2012, le Comité scientifique a recommandé que la Commission accroisse la ligne budgétaire « Développement des capacités » afin que des ateliers/formations de développement des capacités puissent être réalisés en 2013-2014 sur la collecte, la déclaration et les analyses des données de prises et effort sur les thons néritiques et les espèces apparentées aux thons. Le cas échéant, ces sessions de formation pourraient inclure des informations sur la globalité du processus CTOI, de la collecte des données à leur analyse et sur la façon dont les informations collectées sont utilisées par la Commission pour élaborer les mesures de conservation et de gestion (recommandation du CS 15.39, paragraphe 177).
21. Spécifiquement, le Comité scientifique a recommandé que le budget de la Commission intègre un financement approprié pour que le Secrétariat puisse coordonner l'élaboration et la réalisation d'ateliers de formation centrés sur l'aide aux CPC en développement à mieux comprendre le processus d'évaluation des stratégies de gestion, y compris la façon dont les points de référence et les règles d'exploitation pourraient fonctionner dans le contexte de la CTOI. Le budget total estimé pour ces deux activités supplémentaires est de 146 844 USD (voir **Tableau 3** pour plus de détails).
22. Par ailleurs, le Comité scientifique a recommandé deux projets de développement des capacités additionnels : 1) formation des CPC ayant des flottes de fileyeurs sur l'identification des espèces, les mesures de réduction des captures accessoires et les méthodes de collecte des données ; également, identifier les sources potentielles d'assistance pour réaliser ces activités ; 2) un atelier dédié à la normalisation de la PUE. Le budget total estimé pour ces deux projets est de 80 500 USD (voir **Tableau 3**).
23. Ainsi, le budget total proposé par le Comité scientifique pour les activités de développement des capacités est de 227 344 USD (voir **Tableau 3**).

Dépenses de fonctionnement –projet spéciaux et consultations

24. En 2012, la Commission a réservé un budget de 54 000 USD pour des consultations, et prévu 57 000 USD pour 2013. En plus des fonds déjà demandés pour 2013, la Commission pourrait envisager d'accroître la ligne budgétaire pour les projets spéciaux et les consultations afin de couvrir les recommandations additionnelles du Comité scientifique (voir **Tableau 4**).
25. Parmi les projets indiqués dans le **Tableau 4**, ceux mentionnés ci-dessous sont considérés comme prioritaires au vu des directives actuelles de la Commission :

Oiseaux de mer –paragraphe 9 de la Résolution 12/06. La Commission devrait organiser un atelier durant l'intersession et avant l'entrée en vigueur de cette résolution, afin de faciliter sa mise en œuvre, avec l'accent mis en particulier sur les moyens de répondre aux préoccupations concernant la sécurité et les questions pratiques. Les CPC s'assureront que les pêcheurs réalisent des tests concernant la sécurité et les aspects pratiques de ces mesures, pour examen lors des ateliers, en vue de répondre à leurs préoccupations et de garantir une bonne mise en œuvre, y compris la formation et l'adaptation à ces mesures. Un second atelier devrait être organisés, si nécessaire, pour expliquer les bases scientifiques, théoriques et pratiques de la mesure sur le lestage des lignes.

Notant que *Birdlife International* et le Japon on accepté, durant S16, de fournir la majorité des financements pour ces activités, la Commission n'aurait besoin de débloquer des fonds supplémentaires que pour couvrir la participation du Responsable scientifique et de participants des États côtiers en développement susceptibles d'être touchés par l'entrée en vigueur de la résolution 12/06 le 1^{er} juillet 2014. Le budget estimatif total pour ces activités est de 20 000 USD (voir **Tableau 4**).

Tortues marines. En 2012, un consultant a été engagé pour réaliser une évaluation des risques écologiques sur les tortues marines capturées dans les pêcheries ciblant les thons et les espèces apparentées dans l'océan Indien. Le rapport final de ce travail a été présenté au CS en décembre 2012 et le CS en a reconnu la qualité et a souligné l'utilité des informations fournies par cette ERE, mais a indiqué que l'évaluation bénéficierait grandement de l'inclusion de données complètes de plus nombreuses flottes sous mandat de la CTOI et que le taux de mortalité des tortues marines dans les pêcheries de filet maillant est probablement sous-estimé, dans la mesure où il est basé sur la valeur de

celui d'une pêcherie de filet maillant de l'Atlantique, qui n'est pas directement comparable. Partant, le CS a recommandé que le Secrétariat de la CTOI prévoie 20 jours supplémentaires de consultation dans le budget 2013 de la CTOI, pour décision de la Commission, afin que cette ERE pour les tortues marines puisse être poursuivie et que les nouvelles informations reçues puissent y être incorporées. Le budget total estimé pour cette activité est de 7 000 USD (voir **Tableau 4**).

Évaluation de la stratégie de gestion. En 2012, le CS a recommandé que la Commission alloue des fonds en 2013 et 2014 pour qu'un expert externe en ESG soit engagé pour une durée de 30 jours par an, afin de compléter les compétences disponibles au sein des CPC de la CTOI et que la Commission mette en place un fonds de participation pour couvrir les ateliers prévus (recommandation du CS 15.33). Le budget total estimé pour ces activités est de 21 500 USD (voir **Tableau 4**).

Évaluation des stocks. L'évaluation du stock d'albacore ne sera pas mise à jour en 2013. Cependant, le CS a recommandé que les services du consultant l'ayant réalisée soient renouvelés en 2013, afin de réaliser d'autres travaux en appui aux évaluations, pour un total de 60 jours. Le budget total estimé pour ces activités est de 21 500 USD (voir **Tableau 4**).

Fiches d'identification des thons. En 2012, le CS a recommandé que la Commission alloue des fonds en 2013 pour élaborer et imprimer des jeux de fiches d'identification pour trois espèces de thons tropicaux, deux de thons tempérés et six de thons néritiques et de thazards sous mandat de la CTOI, notant que le budget total estimé pour la production et l'impression des 1000 premiers jeux de fiches est d'au maximum 16 200 USD. Le budget total estimé pour ces activités est de 16 200 USD, dont 7 000 USD sur la ligne budgétaire « consultations » et 9 200 USD sur la ligne « publication » (voir tableau 4).

26. Ainsi, le budget total proposé par le Comité scientifique pour les projets spéciaux et les consultations est de 139 100 USD, dont 77 000 USD sont prévus au budget 2013 (voir **Tableau 4**).

Dépenses de fonctionnement –impression/publication

27. En 2012, la Commission avait réservé un budget de 31 500 USD pour l'impression et prévu 33 000 USD pour 2013. Les principaux postes de dépense en matière d'impression/publication requis par le Comité scientifique sont présentés ci-dessous (et détaillés dans le **Tableau 5**).

Rapport du Comité scientifique. Impression du rapport annuel du Comité scientifique de la CTOI (environ 7 000 USD).

Fiches d'identification des porte-épées. En 2012, le CS a noté que le Secrétariat de la CTOI avait élaboré des fiches d'identification des porte-épées, à la demande du GTPP et du CS, mais qu'aucun financement n'avait été prévu pour leur impression. Le CS a donc recommandé à la Commission d'allouer des fonds dans le budget 2013 pour l'impression de ces jeux de fiches, notant que les frais d'impression pour les premiers 1000 jeux de fiches sont d'environ 6 700 USD (voir **Tableau 5**).

Fiches d'identification des requins, tortues marines et oiseaux de mer. Le CS a recommandé à la Commission d'allouer des fonds supplémentaires dans le budget 2013 pour l'impression de nouveaux jeux de fiches, sur les requins, les tortues marines et les oiseaux de mer, notant que les coûts sont estimés à environ 6 000 USD pour 1000 jeux de fiches. Le budget total estimé pour ces activités est donc d'environ 18 000 USD (voir **Tableau 5**).

Fiches d'identification des thons. Notant la haute priorité du projet mentionné ci-dessus et concernant l'élaboration et l'impression de jeux de fiches d'identification de trois espèces de thons tropicaux, deux de thons tempérés et six de thons néritiques et de thazards sous mandat de la CTOI, le CS a recommandé que 9 200 USD soient alloués à l'impression d'une première série de 1000 jeux de fiches d'identification (voir **Tableau 5**).

28. Ainsi, le budget total proposé par le Comité scientifique pour l'impression/publication est de 43 100 USD, dont 15 000 USD sont prévus au budget 2013 (voir **Tableau 5**). La ligne dans la proposition de budget a été limitée à 15 000 USD pour couvrir principalement les coûts de publication du rapport du Comité scientifique. La Commission est invitée à envisager si il est souhaitable d'intégrer les coûts des publications additionnelles dans le budget régulier ou s'il conviendra de rechercher des fonds extrabudgétaires pour les financer.

Fonds de participation aux réunions –réunions scientifiques

29. Le Secrétariat a poursuivi ses travaux en vue de faciliter la participation des scientifiques et des agents de la région aux activités des divers organes de la Commission. En 2013, cela devrait se poursuivre à travers le Fonds de participation aux réunions adopté par la Commission en 2010, qui a servi à accroître le niveau de participation des États côtiers en voie de développement. Des modes alternatifs de financement, tels que les accords de coopération avec d'autres initiatives dans la région (ex. le Projet sur les pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien, ou la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien) ont été employés lors des années précédentes, et demeureront à l'ordre du jour en 2013.
30. La participation croissante des scientifiques nationaux des CPC en développement aux groupes de travail et au Comité scientifique de la CTOI (46 en 2012 contre 33 en 2011) est en partie due au FPR adopté par la Commission en 2010 (Résolution 10/05 *Sur la mise en place d'un Fonds de participation aux réunions scientifiques pour les Membres et Parties coopérantes non-contractantes en développement*). Ainsi, le Comité scientifique a recommandé à la Commission de maintenir ce fonds (recommandation du CS 15.07).
31. Par ailleurs, le CS a recommandé que le règlement pour l'administration du Fonds CTOI de participation aux réunions soit amendé afin d'inclure le financement de la participation des présidents et vice-présidents ressortissants de CPC en développement, notant que, faute d'accès à ce fonds, la capacité des scientifiques des États côtiers en développement à occuper ces fonctions sera sérieusement limitée. Les mêmes règles de fourniture de documents s'appliqueront aux présidents et vice-présidents financés par le FPR (recommandation du CS 15.08).
32. **Experts invités.** Le Comité scientifique et les groupes de travail ont reconnu que la participation d'experts externes ayant une expertise considérable en évaluation des stocks ainsi que d'autres compétences, a amélioré la qualité des travaux menés en 2010, 2011 et 2012 et ont ainsi recommandé que la Commission continue de soutenir la participation de ces « experts invités ». En 2013, il est prévu que quatre experts invités participeront aux réunions scientifiques de la CTOI. Le budget total prévu pour cela est de 15 084 USD.
33. **Participation des présidents et vice-présidents aux réunions de la CTOI.** En 2012, le Comité scientifique a recommandé que le Secrétariat de la CTOI incorpore dans le budget 2013, et pour les années suivantes, une ligne couvrant les frais de déplacement des présidents et vice-présidents ressortissants de pays en développement (ou de pays développés lorsqu'ils ne sont pas rattachés à une institution nationale) qui seraient autrement dans l'incapacité de trouver des fonds pour financer leur participation aux réunions de leurs groupes de travail respectifs et, une fois par an, d'un président ou vice-président à la réunion du CS. En 2013, il est prévu que trois présidents ou vice-présidents auront besoin d'être financés sur la budget de la CTOI, si tant est que le Fonds de participation aux réunions de la CTOI soit amendé pour y inclure les présidents et vice-présidents ressortissants d'États côtiers en développement. Le budget total correspondant est estimé à 20 764 USD.

DOMAINE D'ACTIVITE 2 : APPUI AUX ACTIVITES D'APPLICATION

34. S'il le niveau d'application par l'ensemble des membres n'est pas suffisant, la Commission continuera à ne pas atteindre ses objectifs. Il convient toutefois de noter que les États en voie de développement dans la région ne sont pas tous en mesure de mettre en œuvre immédiatement certaines des activités convenues. Le Programme de travail actuel reconnaît le besoin du Secrétariat d'offrir de l'appui aux États membres en voie de développement pour renforcer les dispositions institutionnelles et mettre en œuvre les activités nécessaires pour assurer un bon niveau d'application des Résolutions de la CTOI.
35. A cet effet, la Section application contribue en aidant la Commission à assurer un meilleur suivi des niveaux d'application, à établir des réseaux d'agents d'application dans la région, à promouvoir des activités d'application, et à coordonner le renforcement des capacités et la formation en fonction des besoins.
36. En particulier, et suivant en cela l'avis de la Commission en 2012, la Section Application s'est engagée dans une série d'activités de développement des capacités et de soutien qui devraient se poursuivre durant les deux années à venir et qui sont décrites dans les paragraphes suivants et dans le tableau 6.

Activité I : Missions d'appui à l'application des mesures de conservation et de gestion

37. L'idée principale des efforts de renforcement des capacités est celle de missions de soutien à l'application (MSA), qui visent à faire mieux connaître le travail de la Commission aux CPC. Les MSA sont une combinaison d'exercices de renforcement des capacités et de planification dans les domaines problématiques identifiés lors des examens réalisés par le Comité d'application.
38. Les MSA seront réalisées par le personnel du Secrétariat, principalement de sa Section application, sur une période d'environ une semaine, pour un public-cible composé de fonctionnaires nationaux des services impliqués dans la mise en œuvre des résolutions de la CTOI. La structure proposée comporte les éléments suivants :
1. Un court atelier d'une journée, avec comme objectif d'accroître la compréhension de la structure du processus de la CTOI et le fonctionnement de ses organes subsidiaires. En particulier, comment, sur la base des avis scientifiques sur l'état des stocks, des actions communes sont proposées, débattues par les CPC et, en fin de compte, traduites en décisions d'actions, si les membres soutiennent ces propositions. Le rôle de l'application dans l'efficacité des actions sera mis en évidence.
 2. Une deuxième partie se concentrera sur la présentation des principales obligations découlant des résolutions adoptées par les membres de la CTOI. L'objectif est de présenter au public la nature et l'étendue des mesures de conservation et de gestion adoptées, afin de faciliter la compréhension des principes et objectifs généraux énoncés dans celles-ci.
 3. Une troisième partie de la mission sera consacrée à examiner en détail avec les responsables gouvernementaux les mesures de conservation et de gestion qui sont particulièrement pertinentes pour le pays, et à discuter, le cas échéant, des difficultés auxquelles ils sont confrontés au moment de la mise en œuvre de ces actions.
 4. La dernière activité consistera à collaborer avec les CPC pour formuler un plan de renforcement de l'application, y compris une liste d'actions ciblées et des institutions nationales qui en seront chargées, ainsi que les délais pour la mise en œuvre de ces actions. Cette étape pourrait également servir d'outil pour identifier les domaines où les CPC pourraient nécessiter une aide supplémentaire pour surmonter des défis particulièrement difficiles.
39. Un rapport sur les résultats des actions de collaboration mentionnées aux points 3 et 4 pourra être présenté par les CPC au Comité d'application, afin d'établir une base de référence pour mesurer les progrès dans le renforcement de l'application.
40. D'autres missions de suivi pourront être effectuées, à la demande des CPC, pour aider à suivre l'état d'avancement du plan de travail et proposer des mesures complémentaires en cas de nécessité.

Activité II – Atelier régional sur les problèmes d'application

41. Les missions de soutien à l'application aux différents pays sont destinées à fournir une analyse en profondeur des difficultés spécifiques à chaque CPC. Cependant, il existe un certain nombre de problèmes techniques qui sont communs à toutes les CPC et un forum pour discuter des expériences des personnes directement impliquées sera utile pour l'identification des problèmes potentiels qui pourraient conduire à des recommandations ou des précisions sur les mesures adoptées par la Commission.
42. Comme dans le cas des groupes de travail scientifiques, qui agissent en soutien du Comité scientifique, l'atelier proposé réunira des techniciens dans leurs capacités individuelles afin de discuter des aspects techniques des mesures existantes à l'appui des travaux du Comité d'application.

Activité III – Formation sur les mesures du ressort de l'État du port

43. L'autre composante est spécifique à la mise en œuvre de la Résolution 10/11 sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Cette formation s'adresse principalement aux acteurs de terrain et à leurs superviseurs, car elle se concentre davantage dans les aspects opérationnels de la résolution sur les mesures du ressort de l'État du port:

- mise en œuvre, au niveau national, d'une formation pour les fonctionnaires des CPC de la région sur les mesures CTOI du ressort de l'État du port;
- mise en œuvre d'un atelier régional de formation sur les mesures du ressort de l'État du port ;
- élaboration d'un système d'information sur les mesures du ressort de l'État du port pour faciliter l'échange d'informations, comme requis par la résolution 10/11.

44. Pour soutenir ces activités, deux modules de formation sont en cours d'élaboration. Le premier concerne la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI et le second se rapporte à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Il est prévu que les deux modules de formation seront disponibles d'ici fin novembre 2012 et que l'initiative de renforcement des capacités commencera peu après.

Financement de ces activités

45. Ces activités seront financées par le biais d'une coopération avec diverses initiatives après présentation aux bailleurs de fonds potentiels. Le Secrétariat a :

- signé une convention de subvention avec l'Union européenne, pour la mise à disposition de 80 000 € visant à financer l'élaboration des deux modules de formation et les missions de soutien à l'application ;
- reçu des réponses positives aux demandes de financement des bailleurs suivants :
 - o Programme SmartFish de la Commission de l'océan Indien (financement pour réaliser, dans les pays admissibles, des missions de soutien à l'application, organiser les formations nationales et régionales sur les mesures du ressort de l'État du port et sur les MCG);
 - o Projet Commission de l'océan Indien/Banque mondiale (financement pour réaliser, dans les pays admissibles, des missions de soutien à l'application et pour élaborer le système de partage d'informations sur les mesures du ressort de l'État du port);
 - o Projet ACP Fish II (financement pour organiser les formations régionales sur les MCG);
 - o Projet ABNJ (document de projet en cours d'élaboration);
 - o WWF (s'est montré disposé à soutenir certaines des activités mentionnées plus haut).

46. Ces activités de développement des capacités ont démarré en février 2013 avec les premières missions de soutien à l'application et les premières formations sur les mesures du ressort des États du port au Sri Lanka et en Indonésie, et se poursuivront en 2013 et 2014.

Programme régional d'observateurs

47. Le mécanisme régional d'observation destiné à suivre l'évolution des transbordements a achevé sa première année en 2009 et devrait se poursuivre durant 2013 et la Section application suivra de près l'état d'avancement de sa mise en œuvre. Un consortium (MRAG Ltd/ Capfish) a été chargé de la mise en œuvre du programme. Comme le prévoit la Résolution 12/05, les coûts de mise en œuvre du Programme retombent sur les navires bénéficiant des activités de transbordement en mer et ne sont donc pas repris dans le budget régulier.

En résumé

48. Le Programme de travail comprend la tenue de missions exploratoires dans les États côtiers de l'océan Indien par le personnel de la Section application, notamment pour promouvoir une prise en compte effective des questions liées au respect des mesures et évaluer le besoin d'appui à la mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission. La Section application se penchera également sur la coopération et la coordination avec diverses initiatives régionales engagées dans la lutte contre la pêche INN, telles que les projets sous la supervision de la COI¹, les actions suite à la Déclaration ministérielle de la SADC² sur

¹ Commission de l'océan Indien

² Communauté de développement de l'Afrique australe

la pêche INN et d'autres initiatives nationales et internationales. Il est essentiel que ces activités soient coordonnées afin de réduire le chevauchement des efforts dans le domaine de la lutte contre la pêche INN.

DOMAINE D'ACTIVITE 3 : COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LE PUBLIC

49. Il est désormais évident qu'il est essentiel de maintenir des contacts étroits avec la communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales, les représentants des divers secteurs de l'industrie, allant des capture aux détaillants et acheteurs ainsi que le grand public. L'objectif consiste à fournir à toutes les parties prenantes des informations précises au sujet de l'état des stocks, qui relève de la CTOI, et au sujet des actions qu'entreprend la Commission pour assurer une meilleure gestion des ressources et de la conservation de l'environnement.
50. Au cours des deux dernières années, il y a eu une hausse sensible du nombre de demandes d'information de la part du grand public au sujet des activités de la Commission. Par conséquent, le Secrétariat a été chargé d'assumer un rôle plus actif dans ce domaine. Cela comprenait la production de brefs rapports pour les agents, le grand public et la presse. Ces activités devraient se poursuivre et aboutir à une augmentation constante de la charge de travail durant 2013 et 2014.
51. La compilation et le formatage des documents présentés aux organismes scientifiques de la Commission sont des activités toutes aussi importantes dans ce domaine. Le Secrétariat continuera à le faire, en publiant tous les documents sur le site Web de la CTOI, comme de coutume depuis la première publication des données sur le site.
52. Ces travaux relatifs à la transparence des informations émanant des activités de la Commission comprennent la production de rapports, de documents techniques et de jeux de données qui pourraient intéresser le grand public.
53. À mesure que s'étend le travail de la Commission, la production de ces informations représente une tâche plus lourde qui nécessitera, éventuellement, l'embauche d'un responsable de la communication/rédacteur scientifique, qui serait en mesure de contribuer à la présentation au grand public des activités de la Commission en termes non techniques, et d'offrir des services de traduction internes, ce qui réduirait les coûts de traduction totaux de la Commission. En outre, cette personne serait chargée de veiller à la présentation et à l'inclusion nécessaire dans la base de données du Secrétariat des documents scientifiques présentés aux groupes de travail et au Comité scientifique. Cette responsabilité s'étendrait à la production de documentation pour le site Web de la CTOI. Dans un avenir immédiat, ces tâches seront accomplies par le responsable scientifique, avec l'appui du personnel des Services généraux.
54. **Site web de la CTOI.** La mise à jour du site Web de la CTOI se poursuit et les travaux durant 2013 se pencheront principalement sur la mise à jour du contenu du nouveau site. Pour toute modification du design du site, le Secrétariat devra œuvrer en étroite collaboration avec l'entreprise responsable du développement du site. Sans un responsable de la communication, la lourde charge de travail pour l'ensemble du personnel durant 2012 a réduit le temps octroyé à cette tâche. Cependant, cette tâche est jugée prioritaire pour le Secrétariat et sera achevée en 2013.

DOMAINE D'ACTIVITE 4 : APPUI AUX REUNIONS

55. Le **Tableau 7** énumère les réunions prévues pour 2013 et, à titre provisoire pour 2014, qui nécessiteront l'appui du Secrétariat. Le calendrier des réunions des groupes de travail fait écho aux recommandations du Comité scientifique.

DOMAINE D'ACTIVITE 5 : APPUI AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

56. Outre le maintien des installations de matériels et de logiciels existants, sont programmés des améliorations du site Web pour héberger des bases de données supplémentaires. Aucun achat informatique important n'est prévu hormis ceux nécessaires pour remplacer le matériel jugé désuet ou hors service.

DOMAINE D'ACTIVITE 6 : ADMINISTRATION

57. Un certain nombre de fonctions administratives sont encore assurées par la FAO. Tout le personnel, ainsi que la comptabilité dans son ensemble, y compris les contributions et les dépenses d'ensemble, sont gérés depuis la FAO à Rome. Le Secrétariat a un accès direct aux rapports sur les dépenses et aux rapports de synthèse sur l'état du budget et les opérations relatives aux recettes. Le Secrétariat est désormais relié à l'intranet de la FAO, source de formation et d'ouvrages de référence pour toutes les procédures administratives, et cela a permis de tenir les membres du personnel au courant de l'évolution des procédures administratives.
58. En février 2013, la FAO a remplacé le système administratif que le Secrétariat et les autres Bureaux régionaux de la FAO utilisaient par un nouveau système qui offre une meilleure intégration de toutes les fonctions administratives. Cependant, ce système est plus complexe que le précédent et requiert une formation du personnel du Secrétariat ainsi qu'une attention toute particulière aux éventuels problèmes rencontrés par tout nouveau système. Pour cela, il est devenu évident qu'il était nécessaire de recruter un responsable administratif professionnel afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration du Secrétariat. Le Secrétariat maintient également un faible niveau d'appui administratif aux activités de la FAO aux Seychelles. Cette activité ne présente aucune incidence budgétaire directe.
59. Conformément au Règlement financier de la Commission, le budget est présenté comme le prescrit l'article III et se compose de deux éléments, à savoir : 1) les dépenses administratives et 2) les dépenses liées aux activités (Tableau 1).

Tableau 1. Budget proposé pour 2013 et budget indicatif pour 2014 (en USD)

Description du poste budgétaire	2013	2014
Dépenses administratives		
Coûts des salaires bruts (avant déductions)		
Cadres		
Secrétaire exécutif	133 000	139 650
Secrétaire adjoint / responsable scientifique	128 994	135 444
Coordonnateur des données	127 801	134 191
Chargé des pêches (statistiques)	82 698	86 833
Coordonnateur de l'application	92 684	97 318
Chargé des pêches (application)	111 056	116 609
Chargé des pêches (évaluation des stocks)	112 950	118 598
Responsable administratif	48 488	90 000
Services généraux		
Secrétaire de direction	10 895	11 440
Assistant application	9 060	9 513
Assistant de programme	9 427	9 899
Assistant bases de données	11 630	12 211
Secrétaire bilingue	8 000	8 400
Chauffeur	6 544	6 871
Heures supplémentaires	5 250	5 513
Total des coûts salariaux	898 479	982 490
Cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie	278 576	280 000
Cotisations de l'employeur au fonds FAO	378 000	380 000
Dépenses totales de personnel	1 555 055	1 642 490
Dépenses liées aux activités		
Dépenses de fonctionnement		
Appui au renforcement des capacités	80 000	80 000
Consultants	57 000	60 000
Déplacements du personnel	237 000	249 000
Réunions	120 000	126 000
Interprétation	142 000	149 000
Traduction	105 000	110 000
Matériel	15 000	16 000
Frais généraux de fonctionnement	47 000	49 000
Impression	15 000	16 000
Imprévus	6 000	6 000
Dépenses totales de fonctionnement	824 000	861 000
SOUS-TOTAL	2,379,055	2 503 490

Contribution additionnelle des Seychelles	-10 500	-10 500
Frais de gestion de la FAO	107 057	112 657
TOTAL GÉNÉRAL	2 475 612 \$	2 605 647 \$

LE BUDGET : PROPOSITION DE BUDGET POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2013-2014 DE LA COMMISSION

60. Les dépenses liées aux activités couvrent les salaires et les heures supplémentaires du personnel des Services généraux, les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie, et les cotisations de l'employeur au fonds FAO.
61. Les dépenses liées aux activités -ou dépenses de fonctionnement- couvrent les consultants, les déplacements du personnel, les réunions, l'interprétation, la traduction et la rédaction de publications, l'achat de matériel et les imprévus.
62. Conformément à l'article III.5 du Règlement financier, des détails supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement indiquées dans le *Tableau 1* figurent dans le **Tableau 8**. Les niveaux inscrits au budget couvrent seulement les dépenses imputées au budget régulier de la Commission. Les dépenses imputées à des fonds spéciaux tels que le Projet OFCF ou diverses contributions extrabudgétaires ne sont pas reflétées dans ce budget.

Coûts salariaux

63. Les dépenses de personnel pour un poste D-1, un P-5, trois P-4, quatre P-3, quatre G-6, un G-4 et un G-2 sont calculées en se basant sur les coûts encourus fin 2012. Tous les coûts pour 2013 sont estimés pour 12 mois, hormis ceux du responsable administratif, budgétisé pour 7 mois-personne. Ces coûts comprennent le salaire de base brut et l'ajustement de poste, ainsi que d'autres coûts comme les cotisations au fonds de pension, l'assurance maladie, et les coûts associés aux droits à indemnités du personnel de la FAO tels que les déplacements des personnels et de leurs familles lors de leur nomination à un poste, les frais d'études, les congés dans les foyers, la subvention d'installation, l'aide au logement et la cessation des fonctions. Les changements en matière de personnel ont également entraîné une réduction des coûts dans la mesure où les nouvelles recrues se situaient à un niveau plus bas que leurs prédécesseurs sur l'échelle salariale.
64. Pour 2013, le total des coûts salariaux pour le personnel des Services généraux recrutés localement devrait être équivalent au total contenu dans le budget indicatif présenté l'année dernière. L'appréciation continue de la monnaie locale par rapport au dollar américain pourrait entraîner une augmentation de cette ligne, car les salaires des personnels administratifs locaux sont payés en monnaie locale.

Contribution de l'employeur : Fonds de pension, Assurance maladie et indemnités

65. Compte tenu des informations récentes, les estimations des droits à indemnités pour 2013 sont supérieures à celles de l'année dernière. Cet élément des coûts salariaux est un montant retenu par la FAO pour couvrir les coûts liés aux droits à indemnités du personnel, tels que les congés dans les foyers, les frais d'études, etc. La contribution de chaque poste est calculée par la FAO sur la base d'un prorata des coûts réels des droits à indemnités parmi tous les postes de même grade au sein de la FAO. Par exemple, la contribution d'un poste P-4 est proportionnelle aux coûts de l'ensemble des droits à indemnités utilisés par tous les postes P-4 de la FAO divisés par le nombre de postes P-4 dans l'organisation. Il existe donc une variation importante de cet élément d'année en année, dépendant des dépenses réelles au niveau de la FAO.
66. En revanche, la cotisation de l'employeur au fonds de pension, qui constitue une part fixe du salaire de base, est une composante très prévisible. D'autre part, les cotisations de l'employeur à l'assurance maladie ont également démontré une certaine variabilité au cours de l'année.

Frais de réunion

67. Cela comprend l'appui aux réunions de la Commission, du Comité scientifique, du Comité d'application et des groupes de travail. Les frais des réunions comprennent la location des salles et des installations de conférence, les frais accessoires comme les fonctions, les pauses café, le matériel d'interprétation, les

photocopies, et l'achat des fournitures de bureau nécessaires à la tenue des réunions. L'estimation est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la majorité des groupes de travail en 2013 auront lieu ailleurs qu'aux Seychelles.

Frais d'interprétation et de traduction

68. Les frais d'interprétation et de traduction sont présentés distinctement pour brosser un tableau plus clair de la structure de ces coûts. Dans le passé, certains de ces frais étaient combinés aux lignes budgétaires des consultants ou des déplacements du personnel, en suivant la structure selon laquelle sont classées les dépenses de la FAO. Cela avait créé quelque confusion quant aux services fournis. Les frais d'interprétation ont été estimés légèrement supérieurs à ceux de 2013, en comptant l'interprétation prévue lors des réunions du Comité d'application, de la Commission (huit interprètes pour neuf jours) et du Comité scientifique (six interprètes pour cinq jours), en sus des services d'interprétation fournis au Comité technique sur l'allocation des critères (TCAC), faisant appel à une équipe de quatre interprètes pour trois jours. Aucune interprétation simultanée n'est fournie durant les autres réunions. En revanche, les services de traduction sont requis tout au long de l'année et dépendent du nombre de documents produits pour être distribués à titre officiel aux membres. Il est ainsi difficile de fournir une estimation précise, bien que le nombre de documents à traduire ne cesse d'augmenter. Les frais de déplacements en matière de traduction correspondent aux coûts de participation d'un traducteur aux réunions de la Commission et à celles du Comité scientifique et du Comité d'application. Comme la charge de travail devrait continuer à augmenter en 2012, des mesures de contrôle des coûts continueront d'être mises en place pour limiter le budget total requis.

Consultants

69. Les services de consultants couvrent les frais d'experts indépendants embauchés pour fournir une expertise ou une main-d'œuvre supplémentaire dans des domaines qui ne peuvent être couverts par les agents nationaux ou le personnel du Secrétariat. Ils comprennent également des experts recrutés au sein des organismes de recherche dans le but d'apporter des compétences spécifiques aux travaux de la Commission, compétences qui font défaut au personnel du Secrétariat. À certaines occasions, les services de consultants ont couvert des missions à court terme de scientifiques régionaux au Secrétariat, la formation ayant été l'un des objectifs. Pour 2013, il est prévu que les services de conseils financés par le budget régulier couvrent un total de 100 jours, ce qui donnera une estimation de 41 000 USD en honoraires, auxquels s'ajouteront les dépenses prévues pour les déplacements. Ces consultations sont énumérées plus haut dans le **Tableau 3**. Les frais de déplacements ne sont qu'approximatifs car ils dépendent du pays d'origine des consultants finalement sélectionnés.

70. Le poste de Responsable informatique est financé, depuis le début des activités du Secrétariat, par le gouvernement seychellois, en contrepartie des frais de fonctionnement liés à la situation du Secrétariat de la CTOI aux Seychelles. Depuis 2012, le Secrétariat a passé un accord avec le gouvernement seychellois, par lequel les Seychelles, au lieu d'embaucher directement le Responsable informatique, fournissent au Secrétariat le budget permettant d'engager un consultant sur ce poste. Cela permet plus de flexibilité dans le recrutement et permet notamment de recruter, si besoin, dans les pays voisins.

Frais de déplacements

71. Les déplacements sont destinés à couvrir les activités de terrain et la participation du personnel ou d'experts aux réunions, le cas échéant. Les tarifs des Nations Unies sont utilisés pour les indemnités journalières et les billets d'avion. Les déplacements suivants sont prévus pour 2013, auxquels s'ajoute une provision pour imprévus :

Déplacements du personnel

- Participation du personnel aux réunions de la CTOI hors des Seychelles : Comité technique sur l'allocation des critères (trois membres du personnel pour 4 jours) ; Comité d'application, Comité permanent sur l'administration et la finance et Commission (cinq membres du personnel pour 10 jours) ; réunions des groupes de travail (5).

Déplacements hors personnel

- Participation d'un expert invité aux Groupes de travail sur les thons néritiques, sur les porte-épées, sur les écosystèmes et les prises accessoires et sur les thons tropicaux (chacun d'une durée d'environ une semaine).
- Présidents et vice-présidents.

Équipement

72. Le montant prévu pour l'équipement est réduit par rapport à celui de l'année précédente, car le matériel informatique et les logiciels ont été remplacés ou mis à jour en 2012, et qu'aucun achat important de matériel n'est prévu. Des provisions sont prévues pour les équipements nécessaires aux personnels qui rejoindront le Secrétariat.

Dépenses de fonctionnement

73. Les dépenses de fonctionnement comprennent les coûts associés au bureau du siège, y compris les frais de communication (Internet, courriel, téléphone et télécopie), ainsi que l'entretien des locaux et des véhicules dont dispose le Secrétariat. Ces coûts ont été estimés sur la base des dépenses de 2012. Dans le cadre de l'Accord de siège, le gouvernement de la République des Seychelles assure les frais de location des bureaux à Victoria, les coûts d'électricité et met un véhicule à disposition du Secrétariat.

74. Une autre provision est prévue pour les frais de rédaction technique et d'impression des documents. Cette provision comprend également l'impression du rapport du Comité scientifique, la préparation et l'impression des fiches d'identification des espèces (conformément à la demande formulée par le Comité scientifique).

Imprévus

75. Une ligne « imprévus » a été incorporée pour parer aux dépenses non anticipées à ce jour, conformément aux exigences du Règlement financier de la CTOI. Cette année, cette ligne a été fixée à un montant nominal étant donné qu'avec la tenue de la session de la Commission et l'adoption du budget plus précoces, le besoin d'un fonds de réserve important pour maintenir les activités de la Commission se fait moins ressentir.

Contribution additionnelle des Seychelles

76. Le gouvernement de la République des Seychelles apporte une contribution additionnelle chaque mois. Ces fonds sont versés en roupies seychelloises et sont donc convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies, de telle sorte que le montant en dollars est variable. Cette contribution a été augmentée pour y inclure le financement du poste de Responsable informatique, qui était précédemment directement embauché par le gouvernement seychellois. Ces fonds sont incorporés aux recettes du Secrétariat et comptabilisés comme c'est le cas des Contributions des membres au budget et aux contributions à des fins spéciales.

Frais de gestion des projets de la FAO

77. Des frais de gestion représentant 4,5 % du budget total de la Commission sont perçus par la FAO, tel que défini par l'Accord de la CTOI. Il convient de noter que, dans le passé, la Comité financier de la FAO a rejeté les demandes de la Commission de renoncer à ces frais.

78. Le *Tableau 9* résume le barème indicatif des contributions basé sur la formule contenue dans l'annexe du Règlement financier.

ACTIONS SUGGEREE AU COMITE PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LA FINANCE

79. Le SCAF devrait :

- a) **PRENDRE NOTE** des estimations budgétaires et des documents de référence pour le programme de travail du Secrétariat pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 et des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2014.

- b) **RECOMMANDER** à la Commission un budget et un barème de contributions pour l'exercice financier 2013, pour examen.

Tableau 2. Description des activités principales du Secrétariat pour 2013 par domaine d'activité.

DOMAINE D'ACTIVITE	Activités principales	Principaux résultats attendus en 2013
Domaine 1 : Appui aux activités scientifiques : acquisition des données scientifiques	<p>Réception des données, maintien et développement constant des bases de données.</p> <p>Coordination du Manuel de terrain et du recueil des données de la CTOI.</p> <p>Préparation de jeux de données pour les groupes de travail et les évaluations des stocks ; rapports sur la situation en matière de données au Comité scientifique et aux groupes de travail ; mise à disposition de données à la demande.</p> <p>Mise en œuvre de nouvelles activités de renforcement des capacités dans les pays de la région de la CTOI notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'observation de la CTOI (formation et appui recommandés dans la résolution).</p> <p>Formulation et soumission de projets spéciaux pour améliorer la situation des données ; coordination des projets régionaux spéciaux (programmes de marquage, d'échantillonnage) (ex. collaboration avec la CTOI, le SWIOFP et d'autres initiatives régionales).</p>	<p>Mise en œuvre de la nouvelle base de données de la CTOI, administration des données et manuel de l'utilisateur. Transfert de toutes les données dans la nouvelle base de données de la CTOI.</p> <p>Rapports du statut des bases de données de la CTOI produites pour les groupes de travail concernés et le Comité scientifique.</p> <p>Jeux de données pour les évaluations menées sur les stocks : Prises nominales, prises et effort, fréquence des tailles. Prises par tailles/ prises par âges des thons tropicaux et de l'espadon.</p> <p>Parution en temps opportun de données scientifiques aux membres et autres, y compris une évaluation équilibrée de la qualité des données.</p> <p>Coordination et publication des sections du Manuel de terrain de la CTOI (ex. directives pour la publication des données de la CTOI).</p> <p>Documentation des procédures utilisées par la Section données</p>
Domaine 1 : Appui aux activités scientifiques : analyses des données	<p>Production d'analyses à l'appui des évaluations des stocks ; analyses préliminaires des données, y compris les indicateurs de l'état des stocks.</p> <p>Production d'analyses des évaluations des stocks comme l'exigent le Comité scientifique et les groupes de travail.</p> <p>Formation dispensée aux chercheurs de la région à la demande des membres</p>	<p>Révisions des résumés analytiques de 16 espèces de la CTOI comprenant les espèces/groupes de requins, les tortues marines et les oiseaux de mer, à l'intention des groupes de travail et du Comité scientifique.</p> <p>Rapports de synthèse sur les indicateurs de l'état des stocks des espèces principales.</p> <p>Évaluations des stocks et/ou normalisation de la PUE.</p> <p>Estimation des paramètres auxiliaires (taux de déclaration ; croissance) à partir des données de marquage.</p>
Domaine 2 : Appui aux activités d'application	<p>Maintien des registres des navires (listes des navires autorisés, actifs, INN) ; registres d'informations sur la validation concernant le Programme de document statistique sur le patudo et la liste des ports désignés.</p> <p>Renforcement continu du respect des obligations des membres et des régimes d'application conformément aux mesures de gestion de la CTOI.</p> <p>Rôle consultatif auprès des CPC sur les questions relatives à la pêche INN.</p>	<p>Mise à jour en temps voulu des registres de la CTOI.</p> <p>Meilleure compréhension des capacités des membres à assurer la conformité et à appliquer les règlements (via une enquête menée auprès des membres).</p> <p>Formation et appui à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port.</p> <p>Conseils pour mettre à jour la législation nationale pour assurer une mise en œuvre efficace des mesures de gestion de la CTOI.</p> <p>Mise en œuvre du Programme d'observation régional destiné à contrôler</p>

		les transbordements en mer
Domaine 3 : Communication et relations avec le public	Réponses en temps voulu aux parties prenantes concernant les domaines et les activités de la CTOI. Renforcement constant des liens avec les parties prenantes et les organisations régionales concernées	Maintien de partenariats solides avec les parties prenantes ; réponses en temps voulu aux parties prenantes. Meilleure compréhension des parties prenantes au sujet des mesures de conservation et de gestion de la CTOI. Participation à la Commission des pêches pour le sud-ouest de l’océan Indien et au Comité de pilotage du projet COI SmartFish. Liaison avec d’autres organisations régionales de gestion de la pêche au thon dans le cadre d’activités communes. Finalisation du nouveau site Web de la CTOI ; diffusion des informations relatives aux activités de la CTOI dans la presse internationale.
Domaine 4 : Appui aux réunions	Organisation des réunions. Production de documents conformément à l’Accord de la CTOI et comme l’exige la Commission. Rédaction et finalisation des rapports de réunions	Production de documentation pour les réunions de la Commission, comprenant : le Programme de travail et le budget, les rapports financiers ; les rapports sur: les statistiques sur les pêcheries de la CTOI / Programme statistique du thon obèse / Registre des navires autorisés / Registre des navires actifs / Registre des inspections à quai / Systèmes de surveillance des navires ; les réunions se poursuivent sans connaître d’interruptions notables grâce à une organisation et une administration efficaces. Réunions convenues par la Commission ; achèvement et publication des rapports de réunions dans les délais prévus.
Domaine 5 : Technologies de l’information	Maintien et développement du site Web. Appui informatique au Secrétariat.	Le site Web et les systèmes informatiques internes fonctionnent avec un minimum de perturbation. Déploiement du nouveau site Web de la CTOI et des bases de données en ligne.
Domaine 6 : Administration	Comptabilité, ressources humaines (y compris la gestion du personnel), déplacements et fonctions administratives de la FAO. Gestion des contrats pour la prestation des services (ce qui comprend actuellement le nettoyage, les analyses scientifiques et la traduction).	L’administration est conforme aux exigences de la Commission et aux directives de la FAO. Gestion efficace des ressources mises à la disposition du Secrétariat.

Tableau 3. Activités de développement des capacités proposées par le Comité scientifique pour 2013

Source	Objectif/ Recommandation	Budget	Financement						
Recommandation CS 15.17:	Le CS RECOMMANDE à la Commission d'allouer des fonds destinés à l'organisation de formations sur l'identification des espèces, l'atténuation des prises accessoires et les méthodes de collecte des données pour les CPC possédant des flottilles de fileyeurs et d'identifier d'autres sources éventuelles d'assistance à la réalisation de ces activités.	50 500	À définir						
Recommandation CS 15.32:	Le CS RECOMMANDE au Secrétariat de la CTOI de coordonner l'élaboration et l'organisation de plusieurs ateliers de formation ayant pour objectif de fournir une assistance aux CPC en développement afin qu'elles comprennent mieux le processus d'ESG, y compris la façon dont les points de référence et les règles d'exploitation devraient fonctionner dans le contexte de la CTOI. Les dispositions de la Résolution 12/01 <i>Sur l'application du principe de précaution</i> et de la Recommandation 12/14 <i>Sur des niveaux de référence cibles et limites provisoires</i> devraient faire partie de ces ateliers. Le CS DEMANDE à ce que le budget de la Commission prévoie les fonds nécessaires à l'organisation de ces ateliers.	146 844	À définir						
	Ateliers d'évaluation des stocks de l'OI oriental –Ateliers de formation centrés sur l'aide aux CPC en développement à mieux comprendre le processus d'ESG, y compris comment les points de référence et les règles d'exploitation pourraient fonctionner dans le contexte de la CTOI.								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Supports de formation</th> <th>Voyages (20 pax)</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 000</td> <td>60 804</td> <td>70 804</td> </tr> </tbody> </table>	Supports de formation	Voyages (20 pax)	Total	10 000	60 804	70 804		
Supports de formation	Voyages (20 pax)	Total							
10 000	60 804	70 804							
	Ateliers d'évaluation des stocks de l'OI occidental –Ateliers de formation centrés sur l'aide aux CPC en développement à mieux comprendre le processus d'ESG, y compris comment les points de référence et les règles d'exploitation pourraient fonctionner dans le contexte de la CTOI.								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Supports de formation</th> <th>Voyages (20 pax)</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 000</td> <td>60 040</td> <td>76 040</td> </tr> </tbody> </table>	Supports de formation	Voyages (20 pax)	Total	10 000	60 040	76 040		
Supports de formation	Voyages (20 pax)	Total							
10 000	60 040	76 040							
Recommandation CS 15.46:	NOTANT les recommandations conjointes du GTPP, GTTTe et GTTT relatives à l'organisation d'un atelier dédié à la standardisation des PUE, le CS RECOMMANDE d'organiser un atelier informel dédié à la standardisation des PUE, comprenant également les problèmes relatifs aux autres espèces de la CTOI, avant les prochaines évaluations de stock en 2013. Le Secrétariat de la CTOI inclura une ligne budgétaire dédiée à cet atelier, pour étude par la Commission.	30 000	À définir						
Total des projets spéciaux et des consultations		227 344							
À financer sur le budget 2013		0							
Fonds additionnels à trouver		227 344							

Tableau 4. Projets spéciaux et consultations pour 2013. Les projets qui correspondent à des demandes de la Commission sont indiqués comme *Prioritaires*.

Source	Objectif/ Recommandation	Budget	Financement										
Résolution 12/06, para. 9 Prioritaire	Oiseaux de mer –paragraphe 9 de la Résolution 12/06. La Commission devrait organiser un atelier durant l’intersession et avant l’entrée en vigueur de cette résolution, afin de faciliter sa mise en œuvre, avec l’accent mis en particulier sur les moyens de répondre aux préoccupations concernant la sécurité et les questions pratiques. Les CPC s’assureront que les pêcheurs réalisent des tests concernant la sécurité et les aspects pratiques de ces mesures, pour examen lors des ateliers, en vue de répondre à leurs préoccupations et de garantir une bonne mise en œuvre, y compris la formation et l’adaptation à ces mesures. Un second atelier devrait être organisés, si nécessaire, pour expliquer les bases scientifiques, théoriques et pratiques de la mesure sur le lestage des lignes.	20 000	Sur le budget 2013 ; ligne « développement des capacités »										
Recommandation CS 15.16:	Filets maillants – Le CS RECOMMANDE à la Commission d'envisager d'allouer des fonds pour appuyer une révision régionale des données disponibles sur les flottilles de fileyeurs opérant dans l'océan Indien. Les scientifiques de toutes les CPC possédant des flottilles de fileyeurs dans l'océan Indien devraient fournir, lors de la prochaine session du GTEPA, un rapport résumant les informations connues sur les prises accessoires de leurs pêcheries au filet maillant, notamment requins, tortues marines et mammifères marins, accompagnées d'estimations de leur ordre de grandeur probable si des données plus détaillées ne sont pas disponibles.	26 000	À définir										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Jours</th> <th>Coût/j</th> <th>Total</th> <th>Voyages</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>60</td> <td>350</td> <td>21 000</td> <td>5 000</td> <td>26 000</td> </tr> </tbody> </table>	Jours	Coût/j	Total	Voyages	Total	60	350	21 000	5 000	26 000		
Jours	Coût/j	Total	Voyages	Total									
60	350	21 000	5 000	26 000									
Recommandation CS 15.19:	Requins – NOTANT qu’il existe, dans les pays possédant des pêcheries ciblant les requins et dans les bases de données des organisations gouvernementales et non gouvernementales, une littérature abondante sur les pêcheries ciblant les requins pélagiques et sur leurs interactions avec les pêcheries ciblant les thons et espèces apparentées, le CS A CONVENU qu’un exercice majeur d’extraction des connaissances à partir des données (<i>data mining</i>) était nécessaire afin de compiler les données de toutes les sources possibles et de tenter de reconstruire les séries de captures historiques des espèces de requins les plus fréquemment pêchées. A cet égard, le CS RECOMMANDE à la Commission d'allouer des fonds destinés à cette activité dans le budget 2013 de la CTOI.	10 500	À définir										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Jours</th> <th>Coût/j</th> <th>Total</th> <th>Voyages</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>30</td> <td>350</td> <td>10 500</td> <td>0</td> <td>10 500</td> </tr> </tbody> </table>	Jours	Coût/j	Total	Voyages	Total	30	350	10 500	0	10 500		
Jours	Coût/j	Total	Voyages	Total									
30	350	10 500	0	10 500									
Recommandation CS 15.30: Prioritaire	Tortues marines – Le CS RECOMMANDE au Secrétariat de la CTOI de prévoir une consultance supplémentaire de 20 jours dans le budget 2013 de la CTOI, pour étude par la Commission, de sorte que l’évaluation des risques écologiques pour les tortues marines puisse se poursuivre et que de nouvelles informations puissent y être intégrées.	7 000	Sur le budget 2013 ; ligne « consultations »										

	Jours	Coût/j	Total	Voyages	Total		
	20	350	7 000	0	7 000		
Recommandation CS 15.33: Prioritaire	<p>Évaluation de la stratégie de gestion – Le CS RECOMMANDE à la Commission d’allouer des fonds dans les budgets 2013 et 2014 pour qu’un expert en ESG puisse être engagé pour une durée de 30 jours par an, afin de renforcer les compétences disponibles au sein des CPC de la CTOI et pour qu’un fonds de participation soit créé afin de couvrir les dépenses liées aux ateliers programmés du GTM.</p> <p>Le Comité scientifique A APPROUVÉ le plan de travail pour l’élaboration du processus d’ESG de la CTOI, fourni en Annexe IV [du rapport de GTM04].</p>					21 500	Sur le budget 2013 ; ligne « consultations »
	30	450	13 500	8000	21,500		
Recommandation CS 15.34:	<p>Analyse comparative – Le CS EST CONVENU qu’une analyse comparative des évaluations Multifan-CL / SS3 dans les océans Indien et Pacifique devrait être effectuée par un petit groupe d’experts (formé au moins du consultant de la CTOI et de l’expert de l’IATTC) travaillant ensemble. L’objectif de ce travail comparatif consiste à comprendre pourquoi la biomasse estimée par les modèles diffère d’un rapport de 1 à 10 alors que de nombreux paramètres contrôlant l’évaluation sont très similaires, par exemple l’étendue spatiale de la pêcherie, la PME estimée, la fourchette de tailles des poissons capturés et le patron de croissance. Un des buts consisterait à comprendre pourquoi de telles différences existent, afin de revoir certaines des hypothèses de base des modèles. Ainsi, le CS RECOMMANDE à la Commission d’envisager le financement de cette proposition de travail, qui devrait couvrir le transport aérien (jusqu’à 6 000 US\$) et les indemnités journalières (jusqu’à 350 US\$ par jour –7 jours) d’un consultant, plus des frais de consultation au taux FAO de 450 US\$ par jour (7 jours). Le montant total requis pour cette étude comparative est de 11 600 US\$ par consultant.</p>					11 600	À définir
	7	350	3 150	8 450	11 600		
Recommandation CS 15.35: Prioritaire	<p>Évaluation des stocks – Le CS a PRIS NOTE de l’excellent travail réalisé par M. Adam Langley (consultant) et de sa contribution et son expertise sur les modèles intégrés d’évaluation des stocks et RECOMMANDE que sa participation soit renouvelée pour l’année à venir.</p>					21 500	Sur le budget 2013 ; ligne « consultations »
	30	450	13 500	8 000	21 500		
Recommandation CS 15.37:	<p>Filets maillants en monofilament – NOTANT que les filets maillant en monofilament sont</p>					7 000	À définir

reconnus comme nuisant fortement aux écosystèmes halieutiques en raison de leur non sélectivité, et que l'utilisation de filets maillant en monofilament a déjà été interdite dans un grand nombre de CPC de la CTOI, le CS **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI de prévoir une révision de l'utilisation des filets maillant en monofilament par les CPC de la CTOI afin de i) déterminer le nombre de CPC qui les utilisent, ii) estimer les prises totales et les prises accessoires, etc., pêchées par les filets maillant en monofilament par rapport aux autres matériaux de filet, et iii) rendre compte de ces conclusions lors de la prochaine réunion du GTTN.

Jours	Coût/j	Total	Voyages	Total
20	350	7 000	0	7 000

Recommandation CS 15.43:
Prioritaire

Fiches d'identification des thons – Le CS **RECOMMANDE** à la Commission d'allouer des fonds, dans le budget 2013, destinés à l'élaboration et l'impression de jeux de fiches d'identification des trois espèces de thons tropicaux, deux espèces de thons tempérés et six espèces de thons néritiques et thazards sous mandat de la CTOI, tout en notant que l'estimation totale des coûts de production et d'impression pour les 1000 premiers jeux de fiches d'identification s'élève au maximum à 16 200 US\$ environ. Le Secrétariat de la CTOI recherchera des fonds auprès de bailleurs de fonds potentiels afin d'imprimer des jeux supplémentaires des fiches d'identification pour un montant de 5 500 US\$ pour 1000 jeux de fiches. [Note : 9 200 sur la ligne budgétaire « publication » et 7 000 sur celle des « consultations ».]

7 000 Sur le budget 2013 ; ligne
« consultations »

Estimation des coûts d'élaboration et d'impression de 100 jeux de fiches d'identification des thons (11 de thons tropicaux, tempérés, néritiques et thazards)

Description	Coût unitaire	Quantités	Total
Achats d'images	US\$100	22 (2 par espèces, plus 2 couvertures)	2 200
Jours de contrats	US\$350	20	7 000
Cromalins	US\$100	15	1 500
Impression /1000 jeux	US\$5500	1	5 500
Total estimé (US\$)			16 200

Recommandation CS 15.44:

Fiches d'identification des hameçons – Notant la confusion continue dans la terminologie des divers types d'hameçons utilisés dans les pêcheries sous mandat de la CTOI (par ex. hameçon thonier vs. hameçon en J ; définition d'un hameçon circulaire), le CS **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI d'élaborer un guide d'identification des hameçons et engins pélagiques utilisés dans les pêcheries sous mandat de la CTOI, dans la mesure où les ressources humaines et financières le permettent, et de le distribuer à toutes les CPC une fois achevé. Le CS est également **CONVENU** que les hameçons circulaires sont

7 000 À définir

définis comme des hameçons dont la pointe forme au minimum un angle de 90° avec la hampe. [Note : 9 200 sur la ligne budgétaire « publication » et 7 000 sur celle des « consultations ».]

Total des projets spéciaux et des consultations	139 100	
À financer sur le budget 2013	77 000	consultations + développement des capacités
Fonds additionnels à trouver	62 100	

*Tableau 5. Activités d'impression/publication scientifiques proposées pour 2013. Les projets qui correspondent à des demandes de la Commission sont indiqués comme **Prioritaires**.*

Source	Objectif/ Recommandation	Budget	Financement
Commission Prioritaire	Impression du rapport annuel du Comité scientifique.	8 300	Sur le budget 2013 ; ligne « impression »
Recommandation CS 15.41: Prioritaire	Fiches d'identification des porte-épées – NOTANT que le Secrétariat de la CTOI a élaboré des fiches d'identification des poissons porte-épée à la demande du GTPP et du CS, mais qu'aucun fonds n'a été alloué pour le moment pour imprimer ces fiches, le CS RECOMMANDE à la Commission d'allouer des fonds, dans le budget 2013, destinés à l'impression de jeux de fiches d'identification des poissons porte-épées, tout en notant que l'estimation totale des coûts pour les 1000 premiers jeux de fiches d'identification s'élève au maximum à 6 700 US\$ environ. Le Secrétariat de la CTOI recherchera des fonds auprès de bailleurs de fonds potentiels afin d'imprimer des jeux supplémentaires des fiches d'identification pour un montant de 5 500 US\$ pour 1000 jeux de fiches.	6 700	Sur le budget 2013 ; ligne « impression »
	Coûts d'impression estimés pour 1000 jeux de fiches d'identification des porte-épées		
	Description	Prix unitaire	Quantité
	Cromalins	US\$100	12
	Impression /1000 jeux	US\$5500	1
	Estimation totale (US\$)		6 700
Recommandation CS 15.42: Prioritaire	Fiches d'identification des espèces de requins, tortues marines et oiseaux de mer –Le CS RECOMMANDE à la Commission d'allouer des fonds supplémentaires en 2013 pour	18 000	À définir

imprimer de nouveaux exemplaires des fiches d'identification des requins, oiseaux marins et tortues marines élaborées par le Secrétariat de la CTOI, tout en notant que les coûts prévus avoisinent les 6 000 US\$ pour 1000 jeux de fiches.

Coûts d'impression estimés pour 1000 jeux de fiches d'identification des espèces

Description	Prix unitaire	Quantité	Total
Requins	US\$6	1000	6 000
Tortues marines	US\$6	1000	6 000
Oiseaux de mer	US\$6	1000	6 000
Estimation totale (US\$)			18 000

Recommandation CS 15.43:
Prioritaire

Fiches d'identification des thons – Le CS **RECOMMANDE** à la Commission d'allouer des fonds, dans le budget 2013, destinés à l'élaboration et l'impression de jeux de fiches d'identification des trois espèces de thons tropicaux, deux espèces de thons tempérés et six espèces de thons néritiques et thazards sous mandat de la CTOI, tout en notant que l'estimation totale des coûts de production et d'impression pour les 1000 premiers jeux de fiches d'identification s'élève au maximum à 16 200 US\$ environ (Tableau 8). Le Secrétariat de la CTOI recherchera des fonds auprès de bailleurs de fonds potentiels afin d'imprimer des jeux supplémentaires des fiches d'identification pour un montant de 5 500 US\$ pour 1000 jeux de fiches. [Note : 9 200 sur la ligne budgétaire « publication » et 7 000 sur celle des « consultations ».]

9 200

À définir

Estimation des coûts d'élaboration et d'impression de 1000 jeux de fiches d'identification des thons (11 de thons tropicaux, tempérés, néritiques et thazards)

Description	Prix unitaire	Quantités	Total
Achats d'images	US\$100	22 (2 par espèces, plus 2 couvertures)	2 200
Jours de contrats	US\$350	20	7 000
Cromalins	US\$100	15	1 500
Impression /1000 jeux	US\$5500	1	5 500
Total estimé (US\$)			16 200

Recommandation CS 15.44:

Fiches d'identification des hameçons – Notant la confusion continuelle dans la terminologie des divers types d'hameçons utilisés dans les pêcheries sous mandat de la CTOI (par ex. hameçon thonier vs. hameçon en J ; définition d'un hameçon circulaire), le CS **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI d'élaborer un guide d'identification des

9 200

À définir

hameçons et engins pélagiques utilisés dans les pêcheries sous mandat de la CTOI, dans la mesure où les ressources humaines et financières le permettent, et de le distribuer à toutes les CPC une fois achevé. Le CS est également **CONVENU** que les hameçons circulaires sont définis comme des hameçons dont la pointe forme au minimum un angle de 90° avec la hampe. [Note : 9 200 sur la ligne budgétaire « publication » et 7 000 sur celle des « consultations ».]

Total impression/publication scientifique	51 400
À financer sur le budget 2013	15 000
Fonds additionnels à trouver	36 400

Tableau 6. Activités de développement des capacités de la Section Application

Activité	Pays	Dates provisoires	Financement
MSA/PSM	Malaisie	S4 May / S1 juin	UE DG-MARE*
MSA/PSM	Madagascar	S4 juin / S1 juillet	UE/Smartfish
MSA/PSM	Kenya	S3 / S4 juillet	UE/Smartfish
MSA/PSM	Tanzanie	S1 / S2 août	UE/Smartfish
Atelier régional sur l'application	Maurice	S4 août	ACP Fish II
MSA/PSM	Iran	S3 / S4 septembre	UE DG-MARE
PSM	Seychelles	S2 octobre	UE/Smartfish
MSA/PSM	Maurice	S3 / S4 octobre	UE/Smartfish
MSA only	Seychelles	S1 novembre	UE/Smartfish
		S4 novembre / S1	
MSA/PSM	Mozambique	décembre	WB/COI
Atelier régional sur l'application	Régional OIO	janvier 2014	UE/Smartfish
Atelier régional PSM	Régional OIE	janvier 2014	UE/Smartfish
MSA/PSM	Oman	février 2014	UE DG-MARE

MSA : Mission de soutien à l'application

PSM : Formation aux mesures du ressort de l'État du port

WB : Banque mondiale

COI : Commission de l'océan Indien

UE : Union européenne

UE/Smartfish – Projet régional sur les pêches de la COI, financé par l'UE

*** UE DG-MARE – Contribution au fonds de développement des capacités de la CTOI (Résolution 12/10)**

Tableau 7. Calendrier des réunions de la CTOI requérant l'appui du Secrétariat en 2013 et proposition pour 2014

Réunion	2013		2014 (provisoire)	
	Date	Lieu	Date	Lieu
Atelier sur les options de gestion	16–17 février	Muscat, Oman	–	–
2 ^e Comité technique sur les critères d'allocation	18–20 (3j) février	Muscat, Oman	À définir (3j)	À définir
10 ^e session du Comité d' application	2–4 (3j), mai	Maurice	À définir (3j)	À définir
10 ^e Comité permanent d' administration et des finances	7–9 (2 demies j), mai	Maurice	À définir (2 demies j)	À définir
17 ^e session de la Commission	6–10 (5j), mai	Maurice	À définir (5j)	À définir
3 ^e groupe de travail sur les thons néritiques	2–5 juillet (4j)	Bali, Indonésie	13–16 juillet (4j)	Tanzanie
5 ^e groupe de travail sur les thons tempérés	–	–	5–8 août (4j)	À définir
9 ^e groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires	12–16 septembre (5j)	La Réunion, France	9–13 septembre (5j)	À définir
11 ^e groupe de travail sur les porte-épées	18–22 septembre (5j)	La Réunion, France	17–21 septembre (5j)	À définir
15 ^e groupe de travail sur les thons tropicaux	22–27 octobre (6j)	Bilbao ou San Sébastien, Espagne	21–26 octobre (6j)	À définir
5 ^e groupe de travail sur les méthodes	–	–	30 novembre (1j)	Victoria, Seychelles
9 ^e groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques	29–30 novembre (2j)	Victoria, Seychelles	–	–
16 ^e Comité scientifique	2–6 décembre (5j)	République de Corée	1–5 décembre (5j)	À définir

Tableau 8. Détail des dépenses de fonctionnement pour 2013 (en USD)

Poste budgétaire	Montant	Commentaires
Appui au renforcement des capacités	\$80 000	Des ateliers pour mieux faire connaître le domaine de la conformité et traiter des questions scientifiques.
Consultants		
Honoraires	\$41 000	
Déplacements	\$16 000	
Frais de déplacements du personnel	201 000	
Frais de déplacements hors personnel	\$36 000	Experts invités aux réunions des GT ; présidents des GT.
Logistique des réunions	\$120 000	Cela comprend la location de locaux et d'équipements, le transport, les fournitures pour les réunions, etc.
Interprétation		
Frais	\$87 000	Plus élevé que prévu en raison de la Réunion technique sur les critères d'allocation.
Déplacements	\$55 000	
Traduction		
Frais	\$95 000	Liés au nombres de documents.
Déplacements	\$10 000	
Documents de communication	\$31 500	Cela comprend l'impression de publications spéciales (Rapport du CS) et l'impression et la distribution des fiches d'identification des espèces.
Matériel	\$15 000	Renouvellement périodique du matériel informatique et des logiciels.
Dépenses de fonctionnement	\$47 000	Coûts de fonctionnement liés aux bureaux, aux communications, à l'affranchissement et à l'entretien des véhicules. Devraient être à un niveau comparable à celui de 2012.
Imprévus	\$6 000	Prévus par les dispositions du Règlement financier.
Total	\$824 000	

Tableau 9. Barème indicatif de contributions pour 2013 (en USD)

Pays	Classification		Prises moyennes pour 2008–2010 (en tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)*
	Banque Mondiale (2010)	Membre OCDE						
Australie	Haut	Oui	5 704	\$7 986	\$9 902	\$90 022	\$11 851	\$119 762
Belize	Moyen	Non	<400 t	\$7 986	\$0	\$22 506	\$144	\$30 635
Chine	Moyen	Non	71 057	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$29 526	\$69 920
Comores	Bas	Non	15 010	\$7 986	\$9 902	\$0	\$6 237	\$24 125
Érythrée	Bas	Non	1 045	\$7 986	\$9 902	\$0	\$434	\$18 323
Communauté européenne	Haut	Oui	194 984	\$7 986	\$9 902	\$90 022	\$405 098	\$513 009
France (Terr.)	Haut	Oui	14 480	\$7 986	\$9 902	\$90 022	\$30 084	\$137 994
Guinée	Bas	Non	542	\$7 986	\$9 902	\$0	\$225	\$18 113
Inde	Moyen	Non	139 755	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$58 071	\$98 465
Indonésie	Moyen	Non	340 302	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$141 402	\$181 796
Iran, Rép. islamique d'	Moyen	Non	155 281	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$64 522	\$104 916
Japon	Haut	Oui	27 331	\$7 986	\$9 902	\$90 022	\$56 782	\$164 693
Kenya	Bas	Non	858	\$7 986	\$9 902	\$0	\$356	\$18 245
Corée, République de	Haut	Oui	2 606	\$7 986	\$9 902	\$90 022	\$5 415	\$113 326
Madagascar	Bas	Non	8 655	\$7 986	\$9 902	\$0	\$3 596	\$21 484
Malaisie	Moyen	Non	25 221	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$10 480	\$50 874
Maldives	Moyen	Non	96 436	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$40 071	\$80 465
Maurice	Moyen	Non	960	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$399	\$40 793
Mozambique	Bas	Non	<400 t	\$7 986	\$0	\$0	\$1	\$7 986
Oman	Haut	Non	27 652	\$7 986	\$9 902	\$90 022	\$11 490	\$119 401
Pakistan	Moyen	Non	50 341	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$20 918	\$61 312
Philippines	Moyen	Non	1 634	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$679	\$41 073
Seychelles	Moyen	Non	73 530	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$30 553	\$70 947
Sierra Leone	Bas	Non	<400 t	\$7 986	\$0	\$0	\$0	\$7 986
Sri Lanka	Moyen	Non	91 635	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$38 076	\$78 470
Soudan	Moyen	Non	<400 t	\$7 986	\$0	\$22 506	\$14	\$30 505
Tanzanie	Bas	Non	4 163	\$7 986	\$9 902	\$0	\$1 730	\$19 618
Thaïlande	Moyen	Non	27 212	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$11 307	\$51 701
Royaume-Uni (Terr.)	Haut	Oui	<400 t	\$7 986	\$0	\$90 022	\$23	\$98 031
Vanuatu	Moyen	Non	<400 t	\$7 986	\$0	\$22 506	\$74	\$30 566
Yémen	Moyen	Non	25 719	\$7 986	\$9 902	\$22 506	\$10 687	\$51 081
Total				247 561	247 561	990 245	990 245	2 475 612

*Le total des contributions peut s'écarter de la somme des quatre composantes en raison des arrondis